



Cadre au forfait 220 jour urgent

Par **joksi**, le **19/12/2012** à **09:25**

bonjour, urgent j ai besoin d une aide je suis cadre au forfait 220 jours dans le transport cela fait deux ans que je suis dans cette societe et jusqu a septembre sur ma fiche de paye il y avait marque cadre au forfait 220 jours sur la base de mon salaire et depuis septembre il y a marque cadre au forfait 220 jour base 151.67 a t il le droit de faire cela et 2 eme point je suis en preavis depuis le 17 decembre je prend mes 2 heure journaliers pour recherche emplois/entretien a t il le droit de m impose 35heure par semaine et de m impose les heure qu il souhaite vous remercie par avance
ps il a donne a tout les salaries des bons cadeau sauf a moi !!!!